

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	40
En exercice	40
Présent	23
Votant	26

Date de convocation : 02/09/2022

Décision modificative budgétaire n°1 – Exercice 2022

Délibération n°29-2022

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Beausemblant sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Marin DERNAT, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Lilian ROBIN et Cédric ROUSSELLET.

Pouvoirs : Yves CHAREYRE donne pouvoir à M. Ludovic LACROIX, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à M. Marin DERNAT et Thierry DESSERTENNE donne pouvoir à Mme Agnès CHRIST.

Le Président expose que la décision modificative budgétaire n°1, proposée ce jour à l'approbation, a pour objectif d'ajuster un certain nombre de crédits budgétaires en section d'investissement.

Le Président propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT	DEPENSES
2183-service 506 – Matériel de bureau et informatique	- 483
2051-service 506 – Concessions et droits assimilés	+ 483
2315-service 301 – Installations, matériel et outillage techniques	- 7000
2031-service 505 – Frais d'études	+ 7000
TOTAL INVESTISSEMENT	0

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE cette décision modificative budgétaire,
- AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits et à la modification budgétaire tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

